

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« POUR UNE REVALORISATION DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES DES AGENTS DE LA REGION »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Rapport sur l'Énergie

Exposé des motifs

Depuis 2020, l'Etat a mis en place le « forfait Mobilités durables » afin d'encourager le recours aux mobilités plus propres et douces pour les personnels salariés du privé et du public dans leurs trajets domicile-travail, notamment par l'usage du vélo et du covoiturage.

La semaine passée, le Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques annonçait la revalorisation, pour les fonctionnaires d'Etat, de ce forfait, passant de 200 à 300€ (contre une aide pouvant aller jusqu'à 800€ dans le privé). Cette annonce est une étape supplémentaire à la transformation des mobilités qui est un enjeu clé de la transition écologique et énergétique.

Par souci d'équité avec les autres agents de la fonction publique, mais aussi pour encourager des modes de déplacement plus vertueux, nous demandons la revalorisation de 100€ du forfait Mobilités durables pour les agents de la région, le faisant passer de 200 à 300€ par an.

Délibéré :

Page 1, après :

« - Limitation de l'eau chaude sanitaire aux besoins de nettoyage.»

Ajouter :

« - Revalorisation du forfait Mobilité durable pour les agents, passant de 200€ à 300€ par an. »



Pascale Hameau
Conseillère régionale



Gaëlle Rougeron
Conseillère régionale